



DELIRIUM

RÈGLEMENT DE CONCOURS

Afin d'assurer la promotion du nouveau verre Delirium Tremens, la Brasserie L. Huyghe organise un concours permettant de remporter différents prix, parmi lesquels le verre Delirium Tremens.

Article 1 – Organisation

Le concours est organisé par la Brasserie L. Huyghe, ayant son siège social à B-9090 Melle, Brusselsesteenweg 282, et est accessible par le biais du site www.delirium.be/concours du 11 avril 2018 au 11 mai 2018 inclus.

Article 2 – Période

Le concours a une durée d'un mois, du 11 avril 2018 au 11 mai 2018 inclus.

Article 3 – Règles du jeu

Le concours est organisé sur une page spécifique de Delirium Tremens. En saisissant votre adresse e-mail, vous pouvez faire tourner « la Roue de la Fortune » afin de tenter votre chance de remporter un beau cadeau. Si vous gagnez un lot, une pop-up apparaîtra où vous devez laisser vos coordonnées afin que nous puissions vous envoyer le prix. Si vous n'avez pas gagné, vous pourrez à nouveau participer 24 heures plus tard.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement. Le cadeau n'est pas cessible et est envoyé à l'adresse indiquée, qui ne peut être modifiée ultérieurement.

La participation au concours est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, dont le domicile est établi en Belgique.

Article 4 – Lauréat et prix

Nombre maximum de prix :

- 1 vol en montgolfière
- 50 coffrets-cadeaux avec 4 bières et un verre
- 100 verres
- 100 couvre-chefs en forme de trompe
- 100 livres sur les accords entre bière et gastronomie

Il y aura donc 451 lauréats, choisis selon un algorithme programmé.

En participant au concours, les lauréats marquent leur accord avec la publication par Delirium Tremens de leur nom sur la page Facebook de la Brasserie Delirium.

Les prix sont envoyés à l'adresse indiquée du gagnant. L'adresse ne peut pas être modifiée ultérieurement.

Article 5 – Exclusion

La Brasserie L. Huyghe peut à tout moment exclure une personne de participation au concours si cette dernière ne satisfait pas aux conditions de participation énoncées à l'article 3 ou en cas de soupçon de fraude ou d'abus. L'utilisation d'adresses e-mail temporaires afin de contourner le délai d'attente de 24 h n'est pas admise.

Article 6 – Information sur le cadeau

Nombre maximum de prix :

- 1 vol en montgolfière
- 50 coffrets-cadeaux avec 4 bières et un verre
- 100 verres
- 200 couvre-chefs en forme de trompe
- 100 livres sur les accords entre bière et gastronomie

Le prix est personnel et incessible à des tiers. Aucune contre-valeur financière ou autre n'est prévue.

Si la Brasserie L. Huyghe n'est pas en mesure d'envoyer le prix gagné, elle se réserve le droit d'envoyer un prix d'une valeur similaire au gagnant. Vous n'avez pas reçu votre prix après un mois? Contactez-nous à benedikt@delirium.be

Article 7 – Force majeure

La Brasserie L. Huyghe est déchargée de toute obligation dans l'hypothèse où une modification légale ou structurelle ou un cas de force majeure indépendant de la volonté de la Brasserie L. Huyghe compromettrait cette action ou en modifierait les conditions essentielles.

Article 8 – Modifications apportées au concours

Les organisateurs du présent concours se réservent le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de leur volonté le justifient. Ils ne peuvent être tenus pour responsables si, en conséquence de circonstances indépendantes de leur volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé.

Article 9 – Données personnelles

Les données à caractère personnel que la Brasserie L. Huyghe recueillera à l'occasion du présent concours ne seront pas communiquées à de tierces parties. L'organisateur respecte la loi relative à la protection de la vie privée du 8 décembre 1992 sur les informations à caractère personnel.

Article 10 – Plaintes éventuelles

La participation au présent concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement et de toute décision de l'organisateur. L'organisateur ne donnera suite à aucune contestation. Toute plainte relative à la présente campagne devra être envoyée par écrit dans les 7 jours ouvrables suivant la fin de la période de concours, au siège social de la Brasserie L. Huyghe. Aucune réclamation formulée oralement ou par téléphone ne sera prise en compte. Les plaintes communiquées au-delà des délais ou non formulées par écrit ne seront pas prises en considération. Le présent règlement est soumis au droit belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux Gantois..

Article 11 – Généralités

Aucun préjudice lié à l'utilisation des données à caractère personnel du participant par des personnes non habilitées ne peut donner lieu à un recours auprès de l'organisateur si ce dernier a pris toutes les mesures de protection nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

Clause de non-responsabilité

Cette action n'est en aucun cas sponsorisée par Facebook, gérée par Facebook ou associée à Facebook. Les participants ne peuvent en aucun cas invoquer la responsabilité de la Brasserie L. Huyghe ou de Facebook pour tout préjudice découlant éventuellement de leur participation.